Le CESE s'est prononcé sur la qualité de l’habitat

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 11/04/2017

Saisine liée :
LA QUALITÉ DE L'HABITAT, CONDITION ENVIRONNEMENTALE DU BIEN-ÊTRE ET DU MIEUX VIVRE ENSEMBLE
Condition environnementale du bien-être et du mieux vivre ensemble
Avis rapporté par Dominique ALLAUME-BOBE au nom de la section de l’environnement présidée par Anne-Marie DUCROUX.

L’habitat est « l’aire dans laquelle vit une population ». Il se compose de plusieurs espaces de vie, logements, quartier, ville ou commune, reliés entre eux, ainsi que d’un ensemble de services qui permettent à chacun.e, selon son âge et son statut social, de vivre au quotidien.

La qualité de l’habitat a un impact avéré sur la qualité de vie et le bien-être de la population concernée.

Le CESE s’attache à prendre en compte les enjeux essentiels de la transition écologique pour l’habitat, dont le changement climatique et la biodiversité, en tant qu’ils sont porteurs de solutions innovantes. Considérant l’importance du lien entre environnement, habitat, vivre ensemble et bien-être des habitant.e.s, l’avis cherche à promouvoir une nouvelle gouvernance de l’habitat dans laquelle elles, ils, doivent être tout particulièrement parties prenantes.

Dominique Allaume-Bobe est ingénieure agronome et présidente du département Habitat-cadre de vie de l’ UNAF. Elle siège au CESE à la section de l’environnement où elle représente le groupe de l’UNAF.

© - copyright CESE - Novembre 2026